

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :

05/09/2023

Date d'affichage :

19/09/2023

**SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2023**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois, le treize septembre, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

**Membres présents : M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie - Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis - Mme FIMBEL Florence - Mme GROSCLAUDE Sarah - M. GUYOD Quentin - M. HEIDET Sylvain - M. KARLE Jean - M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël - Mr TEREBUS Michel - Mme VENCK-MILLET Gabrielle**

**Mme Sarah GROSCLAUDE a été nommée secrétaire de séance**

**Objet de la  
délibération**

**N° 56**

**Numérisation des  
registres d'état civil**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est important de procéder à la numérisation des registres d'état civil.

Cette numérisation permettrait :

- La sécurisation et la pérennisation des registres,
- Le stockage dans le logiciel « Berger Levrault » de tous les actes,
- La dématérialisation des actes de l'état civil,
- D'anticiper la future loi demandant aux communes d'utiliser la plateforme COMEDec.

Le Maire présente un devis de la Société NUMERIZE pour un montant totale de 2.740 € HT soit 3.288 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la proposition de la Société NUMERIZE qui sera chargée d'intervenir en Mairie, de numériser, de traiter et de livrer les données par serveur sécurisé.
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois  
et an ci-dessus

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Extrait certifié conforme.

**Le Maire,**

**Guy MICLO**

